

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance du 17 mai 2021

DATE DE LA CONVOCATION

07 mai 2021

Nombre de conseillers en exercice :
36 Titulaires et 7 Suppléants

Titulaires présents : 29

Suppléants votants : 0

Pouvoirs : 5

Total votants : 34

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 mai 2021

L'an deux mil vingt et un

Et le 17 mai à 19h00

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Christian LALLERON**, Vice-président de la Communauté de Communes.

Membres Titulaires présents :

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Hélène PAILLOUX, Jean-Luc VINDERGER (Bracieux), André JOLY (Chambord), Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Joël DEBUIGNE, Claire CAILLON, Jean-Luc DAUTREMÉPUI (Huisseau-sur-Cosson), Anne-Marie THOMAS, Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr), Patricia HANNON (Maslives), José COELHO, Danièle DEBOUT, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Gérard CHAUVEAU, Fabienne GENDRIER (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Laurent ALLANIC, Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray), Didier HEITZ (Saint-Dyé-sur-Loire), Michel LAURENT, Stéphane FRIAUD, Elisabeth GUIBERTEAU, Jacky HERNANDEZ, Christian LALLERON (Saint-Laurent-Nouan), Christophe HENRY (Thoury), Patrice DUCHET, Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne).

Membres Suppléants présents à voix délibérative :-

Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :

Nathalie SAULZET a donné pouvoir à Claire CAILLON (Huisseau-Sur-Cosson),
Nathalie BINVAULT a donné pouvoir à Danièle DEBOUT (Mont-près-Chambord),
Gilles CLEMENT (Mont-près-Chambord) a donné pouvoir à Christian LALLERON (Saint-Laurent-Nouan),
Julien MARCILHAC a donné pouvoir à Laurent ALLANIC (Saint-Claude-de-Diray),
Mireille BIZERAY a donné pouvoir à Didier HEITZ (Saint-Dyé-sur-Loire),

Membres Titulaires absents ou excusés :

Valérie LODI, Christine SOUCHET (Saint-Laurent-Nouan),

Membres Suppléants présents sans voix délibérative :-

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Madame Hélène PAILLOUX (Bracieux) a été désignée secrétaire de séance.

Délibération 041-045-2021

Objet : Convention de partenariat avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre en Loir-et-Cher relative à la création, au jalonnement et à la promotion d'itinéraires pédestres.

Vu la délibération N°041/188/2009 relative à la convention de partenariat entre la Communauté de communes du Grand Chambord et le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre (CDRP 41), concernant l'entretien du balisage des sentiers de randonnée, arrivée à échéance le 3 décembre 2012 ;

Vu la délibération N°041/064/2012 relative à la convention de partenariat entre la Communauté de communes du Grand Chambord et le CDRP 41, concernant la promotion de la randonnée pédestre, arrivée à échéance le 6 avril 2014 ;

Vu la délibération N°041/017/2013 relative à la signature d'un avenant n°1 à la convention de partenariat entre la Communauté de communes du Grand Chambord et le CDRP 41, ajoutant à la mission de promotion la mission d'entretien du balisage des sentiers de randonnée, arrivée à échéance le 6 avril 2014 ;

Vu la délibération N°041/030/2015 relative à la convention de partenariat entre la Communauté de communes du Grand Chambord et le CDRP 41, concernant la promotion de la randonnée pédestre, arrivée à échéance le 1 juin 2017 ;

Vu la délibération N°041/057/2016 relative à la signature d'un avenant n°1 à la convention de partenariat entre la Communauté de communes du Grand Chambord et le CDRP 41, ajoutant l'indexation de la participation territoriale à l'adhésion de la Communauté de Communes ;

Vu la délibération N°041/084/2018 relative à la convention de partenariat entre la Communauté de communes du Grand Chambord et le CDRP 41, concernant la promotion de la randonnée pédestre, arrivée à échéance le 26 avril 2019 ;

Madame Hélène PAILLOUX, Vice-Présidente en charge du Développement Touristique et de l'Opération Grand Site, indique que la convention 2018-2019 relative à l'entretien du balisage et à la promotion de la randonnée pédestre étant arrivée à échéance en 2019, il convient de la renouveler afin que les itinéraires de randonnée puissent continuer à être entretenus correctement dès cette année. Il propose également d'allonger la durée de la convention (de 2 ans à 3 ans).

Le projet de convention 2021-2023 joint en annexe 8 fixe le plan d'actions pour 2021-2023 en matière de valorisation de la randonnée pédestre, et établit ainsi les engagements réciproques des deux parties en matière :

- d'entretien du balisage,
- d'implantation d'une signalétique directionnelle complémentaire au balisage,
- de promotion des itinéraires.

La convention prévoit par ailleurs les conditions financières afférentes à chacune de ces missions.

Madame la Vice-Présidente propose aux membres du Conseil de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat 2021-2023 avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre en Loir-et-Cher relative à la création, au jalonnement et à la promotion d'itinéraires pédestres.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer la convention de partenariat 2021-2023 avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre en Loir-et-Cher relative à la création, au jalonnement et à la promotion d'itinéraires pédestres ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Extrait certifié conforme.



**Pour le Président empêché,
Le Vice-Président,**

Christian LALLERON